

28 mai 2018- n° 15  
180050

**CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER NON BÂTI – 26 RUE JEAN PROUVE**

La Ville est propriétaire d'un bien immobilier non bâti, issu de son domaine privé, qui lui appartient suite à la clôture de la ZAC, antérieurement aménagé par la Société d'Economie Mixte.

Ce terrain, destiné à accueillir une activité artisanale et/ou économique, fait aujourd'hui l'objet d'une proposition d'acquisition en totale corrélation avec sa destination et le dessein que la Ville souhaite lui donner.

Il a été proposé à la Ville de céder ce bien immobilier non bâti cadastré section CW N°25 d'une contenance totale 23a47ca afin de permettre l'extension d'une activité déjà existante sur cette zone.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier du Directeur des services de France Domaine en date du 24 octobre 2017 concernant notamment le bien cadastré section CW N°25 situé 26 rue Jean Prouvé, d'une contenance globale de 23a47ca ;

Vu le 1593 du Code Civil relatif aux frais d'actes notariés ;

Considérant que le projet de développement envisagé répond totalement à la destination de ce bien ;

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la vente à l'amiable du bien immobilier cadastré section CW N°25 situé 26 rue Jean Prouvé, d'une contenance globale de 23a47ca au prix de 25 €/m<sup>2</sup> soit 58 675 € net vendeur – frais d'acte à la charge de l'acquéreur,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire notamment l'acte de vente authentique en la forme notariée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	23
Procurations .....	11
Absence.....	1

Séance du 28 mai 2018

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO (*arrivée au point n° 4 - procuration à D. Chobaut*) - Christine FELDEN, Johann RUH, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE (*arrivé au point n° 3*).

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
François FICHTER	à	Jean-Paul BESOMBES
Isabelle De BECKER	à	Caroline PRIVAT-MATTIONI
Ousseynou SEYE	à	Claude KIENER
Issam BENOuada	à	Françoise LEGRAND
Sabriya CHINOUNE	à	Patrick ZANCHETTA
Pierre JEANNEL	à	Marie-José LOUDIG
Christopher ZIEGLER	à	Bruno TOUSSAINT
Serge VINCENT	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Jean-Louis BOURDON
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Mustafa GUGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.